

LYXOR UCITS ETF MSCI WORLD

**rapport
annuel**

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion	3
rapport d'activité	10
rapport du commissaire aux comptes	11
comptes annuels	13
<i>bilan</i>	14
<i>actif</i>	14
<i>passif</i>	15
<i>hors-bilan</i>	16
<i>compte de résultat</i>	17
<i>annexes</i>	18
<i>règles & méthodes comptables</i>	18
<i>évolution actif net</i>	21
<i>compléments d'information</i>	22
inventaire	37

Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Établissement placeur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS Audit 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales

Le FCP est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

Le FCP est un fonds indiciaire de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Capitalisation et/ou Distribution : la société de gestion décide chaque année de l'affectation des sommes distribuables, la société de gestion peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes dans la limite des sommes distribuables comptabilisées à la date de décision.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est de répliquer l'indice MSCI WORLD NET TOTAL RETURN (l'« Indicateur de Référence »), libellé en US Dollars (USD), quelle que soit son évolution, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.02%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice MSCI WORLD NET TOTAL RETURN, (dividendes nets réinvestis).

L'Indicateur de Référence est un indice action calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux MSCI.

Il mesure la performance globale des marchés développés. Au 31 mars 2006, l'indice MSCI World Index était constitué de 1798 valeurs cotées sur les marchés de 23 pays développés :

Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Hong Kong, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays Bas, Portugal, Royaume uni, Singapour, Suède, Suisse,

L'Indicateur de Référence est constitué à partir de la réunion des indices MSCI représentant chacun de ces 23 pays développés.

Le poids de chaque valeur dans l'Indicateur de Référence est ajusté suivant sa capitalisation boursière, sur la base du flottant. Par conséquent le nombre de valeurs entrant dans la composition du panier constituant l'Indicateur de Référence peut évoluer au cours du temps.

La méthodologie MSCI et sa méthode de calcul impliquent un nombre variable des sociétés constituant l'Indicateur de Référence.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de L'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.msci.com.

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'Indicateur de Référence.

L'Indicateur de Référence est un indice pondéré par la capitalisation boursière.

Révision et composition de l'indicateur de référence

La révision de la composition de l'Indicateur de Référence a lieu trimestriellement.

La composition exacte et les règles de révision de la composition de l'Indicateur de Référence éditées par MSCI sont disponibles sur le site Internet: www.msci.com

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'indicateur de référence

Les indices MSCI officiels sont calculés quotidiennement en cours de clôture en utilisant les prix de clôture officiels des bourses de cotation des titres constituants.

L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour de Bourse ouvert.

L'Indicateur de Référence est disponible en temps réel via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters : .dMIWO00000NUS

Via Bloomberg : NDDUWI

Le cours de clôture de L'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet de MSCI : www.msci.com.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le FCP respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne n°2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le FCP atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le FCP aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au FCP d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le FCP et composés d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du FCP pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du FCP et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le FCP, sont disponibles sur la page dédiée au FCP accessible sur le site www.lyxoretf.com La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le FCP pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le FCP peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- d'éligibilité, notamment :

o appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence

o liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)

o notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

- de diversification, notamment :

o émetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPC tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)

o géographique

o sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPC ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net du FCP. Dans le cadre de ces investissements le FCP pourra souscrire des parts ou actions d'OPC gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le FCP reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le FCP, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le FCP.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du FCP, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le FCP aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du FCP (ou de tout autre actif détenu par le FCP le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du FCP, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du FCP, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le FCP pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au FCP, notamment dans le cadre de l'utilisation par le FCP de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le FCP pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le FCP dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le FCP soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le FCP sera remise en pleine propriété au FCP et livrée sur le compte du FCP ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du FCP.

Toute garantie financière reçue par le FCP dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du FCP ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du FCP sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le FCP pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPC investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du FCP appliquera une marge aux garanties financières reçues par le FCP. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent du porteur sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le porteur s'expose au travers du FCP principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant.

Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le FCP (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du FCP pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats de parts.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du FCP est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des parts ou actions du FCP sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou

- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du FCP et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le FCP est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du FCP par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le FCP mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du FCP à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplique de l'Indicateur de Référence.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du FCP et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion ne sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'indicateur de référence,

notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le FCP a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du FCP.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le FCP est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du FCP n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du FCP peut affecter le traitement fiscal du FCP. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au FCP (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du FCP pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le FCP est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat de parts pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du FCP, la valeur liquidative du FCP ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat de parts peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats de parts du FCP. Le calcul de la valeur liquidative du FCP pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du FCP décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du FCP.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,

- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le FCP.
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides;
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le FCP (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du FCP à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du FCP pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le FCP diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de référence.

- Risque de change lié à l'Indicateur de Référence

Le FCP est exposé au risque de change dans la mesure où les titres sous-jacents composant l'Indicateur de Référence pourront être libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence, ou être dérivés de titres libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Les fluctuations des taux de change sont donc susceptibles d'affecter négativement l'Indicateur de Référence suivi par le FCP.

- Risque de change lié aux classes de parts D-EUR (EUR/USD)

La classe de parts susvisée est exposée au risque de change étant donné qu'elle est libellée dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Par conséquent, la valeur liquidative de la classe de parts susvisée peut diminuer malgré une appréciation de la valeur de l'Indicateur de Référence et ce, en raison des fluctuations des taux de change.

- Risque lié à la couverture de change spécifique aux classes de parts Monthly Hedged D-EUR et Monthly Hedged D-USD :

Afin de couvrir le risque de change EUR (respectivement dollar US) contre la devise de chacune des valeurs composant l'indice spécifique à la classe de parts Monthly Hedged D-EUR (respectivement Monthly Hedged D-USD), le FCP a recours à une stratégie de couverture permettant de réduire l'impact de l'évolution entre la devise de chacune des valeurs composant l'Indicateur de Référence et la devise de ladite classe de part. Cette couverture reste néanmoins imparfaite du fait de sa fréquence d'ajustement mensuelle et des instruments utilisés; le FCP peut ainsi être sujet à des mouvements de marché à la baisse impactant la valeur liquidative de la part. En outre, le coût de la mise en oeuvre de la couverture de change viendra impacter négativement la valeur liquidative des parts Monthly Hedged D-EUR et Monthly Hedged D-USD.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le FCP est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce FCP souhaite s'exposer au marché actions internationales.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les informations qui suivent ne constituent qu'un résumé général du régime fiscal applicable, en l'état actuel de la législation française, à l'investissement dans un FCP français. Les investisseurs sont donc invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel.

France :

Le FCP pourra servir de support de contrat d'assurance vie libellé en unités de compte.

1. Au niveau du FCP

En France, la qualité de copropriété des FCP les place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés ; ils bénéficient donc par nature d'une certaine transparence. Ainsi les revenus perçus et réalisés par le FCP dans le cadre de sa gestion ne sont pas imposables à son niveau.

A l'étranger (dans les pays d'investissement du FCP), les plus-values sur cession de valeurs mobilières étrangères réalisées et les revenus de source étrangère perçus par le FCP dans le cadre de sa gestion peuvent, le cas échéant, être soumis à une imposition (généralement sous forme de retenue à la source). L'imposition à l'étranger peut, dans certains cas limités, être réduite ou supprimée en présence des conventions fiscales éventuellement applicables.

2. Au niveau des porteurs des parts du FCP

2.1 Porteurs résidents français

Les sommes distribuées par le FCP aux résidents français ainsi que les plus ou moins values sur valeur mobilières sont soumis à la fiscalité en vigueur.

Les investisseurs sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel.

2.2 Porteurs résidents hors de France

Sous réserve de l'application des conventions fiscales, les sommes distribuées par le FCP peuvent, le cas échéant, être soumis à un prélèvement ou une retenue à la source en France.

En outre,, les plus-values réalisées sur rachat/cession des parts du FCP sont généralement exonérées d'impôt en France.

Les porteurs résidents hors de France seront soumis aux dispositions de la législation fiscale en vigueur dans leur pays de résidence.

Informations relative a la loi « fatca »

La France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental de Modèle I (« IGA »), afin de mettre en oeuvre en France la loi américaine dite « FATCA » qui vise à lutter contre l'évasion fiscale des contribuables américains détenant des avoirs financiers à l'étranger. L'expression « contribuables américains » désigne une personne physique qui est un citoyen ou un résident américain, une société de personnes ou une société créée aux Etats-Unis ou en vertu du droit fédéral américain ou d'un des Etats Fédérés américains, un trust si (i) un tribunal situé aux Etats-Unis avait, selon la loi, le pouvoir de rendre des ordonnances ou des jugements concernant substantiellement toutes les questions relatives à l'administration du trust et si (ii) un ou plusieurs contribuables américains jouissent d'un droit de contrôle sur toutes les décisions substantielles du trust, ou sur la succession d'un défunt qui était citoyen ou résident des Etats-Unis

Le FCP a été enregistré en tant que « institution financière déclarante » auprès de l'autorité fiscale américaine. A ce titre le FCP est tenu de communiquer à l'administration fiscale française, pour 2014 et les années suivantes, des renseignements concernant certaines détentions ou sommes versées à certains contribuables américains ou à des institutions financières non américaines considérées comme non participantes à FATCA, qui feront l'objet d'un échange automatique d'informations entre les autorités fiscales françaises et américaines. Les investisseurs seront tenus de certifier leur statut FATCA auprès de leur intermédiaire financier ou de la société de gestion, selon les cas.

En conséquence de l'application par le FCP de ses obligations au titre de l'IGA tel que mis en oeuvre en France, le FCP sera considéré comme étant en conformité avec FATCA et devrait être exonéré de la retenue à la source prévue par FATCA sur certains revenus ou produits de source américaine.

Il est conseillé à l'investisseur dont les parts sont détenus par l'intermédiaire d'un teneur de compte situé dans une juridiction n'ayant pas conclu un IGA de s'informer auprès de ce teneur de compte de ses intentions à l'égard de FATCA. Par ailleurs, certains teneurs de compte peuvent devoir recueillir des informations supplémentaires de la part des investisseurs afin de se conformer à leurs obligations au titre de FATCA ou du pays du teneur de compte. En outre, l'étendue des obligations liées à FATCA ou un IGA peut varier en fonctions de la juridiction du teneur de compte. Il est donc conseillé à l'investisseur de consulter son conseiller fiscal habituel.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de Lyxor International Asset Management. Le prospectus complet de l'Opc et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Lyxor International Asset Management, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 12 avril 2006.*
- *Date de création du Fonds : 26 avril 2006.*

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part D-EUR du FCP LYXOR UCITS ETF MSCI WORLD évolue de -8.93% sur l'exercice et s'établit à 144.3681 EUR au 31/03/2016, ce qui porte la performance du fonds à 59.23% depuis l'origine.

La valeur liquidative de la part D-USD du FCP LYXOR UCITS ETF MSCI WORLD évolue de -3.38% sur l'exercice et s'établit à 164.551 USD au 31/03/2016, ce qui porte la performance du fonds à 34.04% depuis l'origine.

La valeur liquidative de la part MONTHLY HEDGED D-EUR du FCP LYXOR UCITS ETF MSCI WORLD évolue de -5.07% sur l'exercice et s'établit à 103.2636 EUR au 31/03/2016, ce qui porte la performance du fonds à 7.88% depuis l'origine.

La valeur liquidative de la part MONTHLY HEDGED D-USD du FCP LYXOR UCITS ETF MSCI WORLD évolue de -4.55% sur l'exercice et s'établit à 104.2608 USD au 31/03/2016, ce qui porte la performance du fonds à 8.91% depuis l'origine.

La valeur liquidative de la part USD du FCP LYXOR UCITS ETF MSCI WORLD évolue de -3.38% sur l'exercice et s'établit à 1.6542 USD au 31/03/2016, ce qui porte la performance du fonds à 30.57% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice MSCI DAILY TR NET WORLD, libellé en Dollar américain (USD), représentatif de la performance des grandes et moyennes capitalisations des marchés développés.

Cet indice observe une évolution de -3.45% sur l'exercice. Les classes C-EUR, D-EUR, MONTHLY HEDGED D-EUR, n'étant pas valorisées dans la devise de l'indice, l'évolution de leurs valeurs liquidatives sont soumises au risque de change. Sur l'exercice l'EUR a augmenté de 6.10% par rapport à USD

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice MSCI DAILY TR NET WORLD, le FCP atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le FCP aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au FCP d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le FCP et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice MSCI DAILY TR NET WORLD. Les actions à l'actif du FCP seront notamment des actions composant l'indice MSCI DAILY TR NET WORLD, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Au 31/03/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0220% pour le FCP. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.02% .

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (*non auditée par le commissaire aux comptes*)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global de l'Opc

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'opc : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément à l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

rapport du commissaire aux comptes



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 mars 2016

LYXOR UCITS ETF MSCI WORLD
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT
17, cours Valmy
92800 PUTEAUX

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les organes de direction de la société de gestion, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement LYXOR UCITS ETF MSCI WORLD, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'information ci-après :

1. Contrats financiers de gré à gré :

Les contrats financiers de gré à gré du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables.

.....
*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiées au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



LYXOR UCITS ETF MSCI WORLD

Les prix sont calculés par les contreparties des contrats et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers. Les modèles mathématiques appliqués reposent sur des données externes et sur des hypothèses de marché. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en oeuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

2016.07.12 16:00:38
+0200

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Marie-Christine Jetil

comptes annuels

BILANactif

31.03.2016

31.03.2015

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 146 588 738,54	1 546 833 804,40
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 146 588 738,54	1 546 833 804,40
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPC et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	21 797 087,94	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	21 797 087,94	-
Comptes financiers	-	0,36
Liquidités	-	0,36
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 168 385 826,48	1 546 833 804,76

BILAN passif

	31.03.2016	31.03.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	1 154 287 521,67	1 335 487 870,82
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-28 210 085,20	191 485 094,43
• Résultat de l'exercice	6 377 447,70	1 889 749,70
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	1 132 454 884,17	1 528 862 714,95
Instruments financiers	13 842 867,69	17 371 768,26
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	13 842 867,69	17 371 768,26
Dettes	22 088 072,01	599 321,53
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	22 088 072,01	599 321,53
Comptes financiers	2,61	0,02
Concours bancaires courants	2,61	0,02
Emprunts	-	-
Total du passif	1 168 385 826,48	1 546 833 804,76

HORS-bilan

31.03.2016

31.03.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	959 808 350,32	1 145 399 120,56
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.03.2016	31.03.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	8 995 505,07	3 642 985,16
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	31 987 379,82	25 369 783,95
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	40 982 884,89	29 012 769,11
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-62,19	-513,30
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-62,19	-513,30
Résultat sur opérations financières (I - II)	40 982 822,70	29 012 255,81
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-4 322 663,04	-5 663 121,92
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	36 660 159,66	23 349 133,89
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-847 769,12	-146 404,13
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-29 434 942,84	-21 312 980,06
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	6 377 447,70	1 889 749,70

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du FCP sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative.

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du FCP.

Les parts et actions d'OPC de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du FCP.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du FCP sont les cours de change au fixing WM / Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du FCP.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce FCP, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance : Ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP dépasse ses objectifs et sont facturées au FCP ;
- Des commissions de mouvement facturées au FCP.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.45 % par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

(1) incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC.

Devise de comptabilité

La comptabilité du FCP est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Lyxor

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation et/ ou distribution du résultat.

LYXOR UCITS ETF MSCI WORLD (le "Fonds") n'est en aucune façon sponsorisé, avalisé, vendu ou promu par MSCI Inc. (« MSCI »), ni par aucune filiale de MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI et les indices MSCI sont des marques de MSCI ou de ses filiales et ont fait l'objet d'une licence accordée, pour certains besoins, à Lyxor Asset Management. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement ou le calcul des indices MSCI, ne fait aucune déclaration et n'émet aucune de garantie, expresse ou implicite, vis à vis des détenteurs de parts du Fonds ou plus généralement du public, quant à l'opportunité d'une transaction sur des parts de fonds commun de placement en général, ou les parts du Fonds en particulier, ou la capacité de tout indice MSCI à répliquer la performance du marché actions global. MSCI ou ses filiales sont détenteurs de certains noms, marques déposées et des indices MSCI qui sont déterminés, composés et calculés par MSCI sans concertation avec Lyxor International Asset Management ou le Fonds. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'est tenu de prendre en considération les besoins de Lyxor International Asset Management ou des détenteurs de parts du Fonds pour déterminer, composer ou calculer les indices MSCI. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI ne prend aucune décision concernant la date de lancement, le prix, la quantité des parts du Fonds, ou encore la détermination et le calcul de la formule permettant d'établir la valeur liquidative du Fonds. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'endosse aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Fonds.

BIEN QUE MSCI OBTIENNE DES INFORMATIONS INTEGRESSES OU UTILISEES DANS LE CALCUL DES INDICES DE LA PART DE SOURCES QUE MSCI CONSIDERE COMME FIABLES, NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION OU LE CALCUL DES INDICES MSCI NE GARANTIT L'EXACTITUDE ET/OU LA NATURE EXHAUSTIVE DES INDICES OU DE TOUTE DONNEE INCLUSE. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION D'UN CALCUL DES INDICES MSCI NE DONNE DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RESULTATS QU'OBTIENDRA LE DETENTEUR D'UNE LICENCE MSCI, LES CLIENTS DUDIT LICENCIE AINSI QUE LES CONTREPARTIES, LES PORTEURS DE PARTS DE FCP OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITE, DE L'UTILISATION DES INDICES OU DE TOUTE DONNEES INCLUSES EN RELATION AVEC LES DROITS DONNES EN LICENCE OU POUR TOUTE AUTRE UTILISATION. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE NE DONNE DE GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES ET MSCI REJETTE TOUTES GARANTIES SUR LA VALEUR COMMERCIALE OU SUR L'ADEQUATION POUR UNE UTILISATION SPECIFIQUE DES INDICES OU DES DONNEES INCLUSES. SANS PREJUDICE DE CE QUI PRECEDE, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITE DE MSCI OU DE TOUTE AUTRE PARTIE NE SERA ENGAGEE POUR DE QUELCONQUES DOMMAGES QUE CEUX-CI SOIENT DIRECTS, INDIRECTS OU AUTRE (Y COMPRIS LA PERTE DE RESULTATS) MEME EN CAS DE CONNAISSANCE DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES.



2 évolution actif net

	31.03.2016	31.03.2015
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	1 528 862 714,95	1 003 353 516,94
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	533 788 423,42	511 323 029,90
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-780 014 345,24	-362 164 006,10
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	201 544 974,64	318 178 935,91
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-325 865 192,10	-155 117 221,21
Plus-values réalisées sur contrats financiers	2 939 571 566,46	2 250 089 249,68
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-2 851 475 688,66	-2 186 992 511,27
Frais de transaction	-113 962,59	450,89
Différences de change	-9 819 481,49	24 267 438,14
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-113 205 163,54	108 663 263,83
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	39 474 063,30	152 679 226,84
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	152 679 226,84	44 015 963,01
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	3 528 900,57	16 716 158,18
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-13 842 867,69	-17 371 768,26
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-17 371 768,26	-34 087 926,44
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	- 1 573 079,07	-1 491 743,77
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	36 660 159,66	23 349 133,89
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-29 434 942,84	-21 312 980,06
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	1 132 454 884,17	1 528 862 714,95

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	959 808 350,32	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2,61
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2,61	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	959 808 350,32	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	NOK	JPY	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	107 071 786,71	5 557 769,85	4 856 856,76	1 598 334,56
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	0,02	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	21 797 087,94
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Sommes a recevoir	19 609 492,55
Ventes reglements differes	2 187 595,39
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	22 088 072,01
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	21 797 087,94
Frais provisionnes	290 984,07
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART D-USD / FR0010372201	750 249	117 242 377,50	695 700	108 845 915,10
PART USD / FR0010446914	-	-	115 000	193 689,85
PART D-EUR / FR0010315770	1 997 229	306 141 883,91	3 644 050	567 581 286,22
PART MONTHLY HEDGED D-USD / FR0011669845	260 180	24 738 316,55	493 900	48 837 036,13
PART MONTHLY HEDGED D-EUR / FR0011660927	781 872	85 665 845,46	522 400	54 556 417,94
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART D-USD / FR0010372201		-		-
PART USD / FR0010446914		-		-
PART D-EUR / FR0010315770		-		-
PART MONTHLY HEDGED D-USD / FR0011669845		-		-
PART MONTHLY HEDGED D-EUR / FR0011660927		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART D-USD / FR0010372201		-		-
PART USD / FR0010446914		-		-
PART D-EUR / FR0010315770		-		-
PART MONTHLY HEDGED D-USD / FR0011669845		-		-
PART MONTHLY HEDGED D-EUR / FR0011660927		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART D-USD / FR0010372201		-		-
PART USD / FR0010446914		-		-
PART D-EUR / FR0010315770		-		-
PART MONTHLY HEDGED D-USD / FR0011669845		-		-
PART MONTHLY HEDGED D-EUR / FR0011660927		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie de part :	
---------------------	--

PART D-USD / FR0010372201	0,35
---------------------------	------

PART USD / FR0010446914	0,35
-------------------------	------

PART D-EUR / FR0010315770	0,35
---------------------------	------

PART MONTHLY HEDGED D-USD / FR0011669845	0,36
--	------

PART MONTHLY HEDGED D-EUR / FR0011660927	0,34
--	------

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie de part :	
---------------------	--

PART D-USD / FR0010372201	-
---------------------------	---

PART USD / FR0010446914	-
-------------------------	---

PART D-EUR / FR0010315770	-
---------------------------	---

PART MONTHLY HEDGED D-USD / FR0011669845	-
--	---

PART MONTHLY HEDGED D-EUR / FR0011660927	-
--	---

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC -

- Swaps -13 842 867,69

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
08/07/15	D-USD	832 121,24	2,42	-	-
08/07/15	USD	46 819,72	0,03	-	-
08/07/15	D-EUR	16 498 679,70	2,34	-	-
08/07/15	MONTHLY HEDGED D-USD	865 077,84	1,62	-	-
08/07/15	MONTHLY HEDGED D-EUR	610 362,83	1,73	-	-
09/12/15	D-USD	514 382,53	1,33	-	-
09/12/15	USD	25 230,81	0,01	-	-
09/12/15	D-EUR	9 401 555,25	1,35	-	-
09/12/15	MONTHLY HEDGED D-USD	238 792,96	0,86	-	-
09/12/15	MONTHLY HEDGED D-EUR	401 919,96	0,93	-	-
Total acomptes		29 434 942,84	12,62	-	-

	31.03.2016	31.03.2015
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	6 377 447,70	1 889 749,70
Total	6 377 447,70	1 889 749,70

PART D-USD / FR0010372201	31.03.2016	31.03.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	58 184,44
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	308 350,08*	5 478,12
Total	308 350,08	63 662,56
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	350 952
Distribution unitaire	-	0,17
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART USD / FR0010446914	31.03.2016	31.03.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	3 554,59
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	11 057,09*	489,95
Total	11 057,09	4 044,54
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	1 943 561
Distribution unitaire	-	0,002
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

* A la date de l'audit, la décision d'affectation du résultat de la société de gestion n'est pas connue.

PART D-EUR / FR0010315770	31.03.2016	31.03.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	1 802 055,48
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	5 733 975,65*	386,25
Total	5 733 975,35	1 802 441,73
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	8 593 493
Distribution unitaire	-	0,21
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART MONTHLY HEDGED D-USD / FR0011669845	31.03.2016	31.03.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	12 809,57
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	140 379,34*	1 219,06
Total	140 379,34	14 028,63
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	591 051
Distribution unitaire	-	0,02
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART MONTHLY HEDGED D-EUR / FR0011660927	31.03.2016	31.03.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	5 564,20
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	183 685,54*	8,04
Total	183 685,54	5 572,24
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	86 000
Distribution unitaire	-	0,06
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

* A la date de l'audit, la décision d'affectation du résultat de la société de gestion n'est pas connue.

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.03.2016	31.03.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-28 210 085,20	191 485 094,43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-28 210 085,20	191 485 094,43

PART D-USD / FR0010372201	31.03.2016	31.03.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-710 427,14	74 446 269,19
Total	-710 427,14	74 446 269,19
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART USD / FR0010446914	31.03.2016	31.03.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-437 662,07	823 844,95
Total	-437 662,07	823 844,95
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART D-EUR / FR0010315770	31.03.2016	31.03.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 796 204,40	126 090 062,14
Total	1 796 204,40	126 090 062,14
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART MONTHLY HEDGED D-USD / FR0011669845	31.03.2016	31.03.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	17 426 184,10	-4 387 914,36
Total	17 426 184,10	-4 387 914,36
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART MONTHLY HEDGED D-EUR / FR0011660927	31.03.2016	31.03.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-46 284 384,49	-5 487 167,49
Total	-46 284 384,49	-5 487 167,49
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 26 avril 2006.

Devise					
EUR	31.03.2016	31.03.2015	31.03.2014	29.03.2013	30.03.2012
Actif net	1 132 454 884,17	1 528 862 714,95	1 003 353 516,94	795 037 571,16	721 630 325,90

PART D-USD / FR0010372201	Devise de la part et de la valeur liquidative : USD				
	31.03.2016	31.03.2015	31.03.2014	29.03.2013	30.03.2012
Nombre de parts en circulation	405 501	350 952	1 062 713	1 213 213	1 444 714
Valeur liquidative	164,551	174,6645	167,9089	143,9550	131,6636
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	3,32	2,41	2,23	1,75	2,59
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,99	212,14	45,73	32,08	0,008

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART USD / FR0010446914	Devise de la part et de la valeur liquidative : USD				
	31.03.2016	31.03.2015	31.03.2014	29.03.2013	30.03.2012
Nombre de parts en circulation	1 828 561	1 943 561	1 943 561	1 943 561	6 396 389
Valeur liquidative	1,6542	1,7579	1,6890	1,4488	1,3166
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	0,02	0,02	0,02	0,02
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,23	0,42	0,27	1,61	0,001

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART D-EUR / FR0010315770		Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR			
	31.03.2016	31.03.2015	31.03.2014	29.03.2013	30.03.2012
Nombre de parts en circulation	6 946 672	8 593 493	6 930 685	5 859 685	5 790 185
Valeur liquidative	144,3681	162,6067	121,8125	112,0941	98,8688
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	3,73	2,47	2,18	1,97	2,60
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	1,08	14,67	9,04	5,36	0,004

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART MONTHLY HEDGED D-USD / FR0011669845		Devise de la part et de la valeur liquidative : USD			
	31.03.2016	31.03.2015	31.03.2014	29.03.2013	30.03.2012
Nombre de parts en circulation	357 331	591 051	360 000	-	-
Valeur liquidative	104,2608	112,0277	100,5199	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	3,09	1,82	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	49,16	-7,42	-139,39	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART MONTHLY HEDGED D-EUR / FR0011660927

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	31.03.2016	31.03.2015	31.03.2014	29.03.2013	30.03.2012
Nombre de parts en circulation	345 472	86 000	10 000	-	-
Valeur liquidative	103,2636	111,5634	100,3739	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	2,93	1,99	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-133,44	-63,80	-91,98	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

armées

4 inventaire

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
LYXOR UCITS ETF MSCI WORLD						
Achats reglements diffères						
BANQUE OUI ATTENTE						
Ach diff titres EUR						
		PROPRE		-21 797 087.94	EUR	-1.92
				-21 797 087.94		-1.92
				-21 797 087.94		-1.92
Total BANQUE OUI ATTENTE						
Total Achats reglements diffères						
Act. & valeurs ass. NMR ou ass.						
Action						
DE0005878003	DIMG MORI AKTIENGE SELLSCHAFT	PROPRE	221 773.00	9 074 951.16	EUR	0.80
US8181503025	SEVERSTAL PAO GDR	PROPRE	289 746.00	2 504 420.76	USD	0.22
US89343P1057	OIL COMPANY LUKOIL ADR 1 SH	PROPRE	1 010 698.00	34 071 312.07	USD	3.01
US3682872078	GAZPROM PISC-SPON ADR REG	PROPRE	6 634 273.00	25 109 577.86	USD	2.22
SE0000667891	SANDVIK	PROPRE	35 609.00	323 788.27	SEK	0.03
NO0010063308	TELENOR	PROPRE	391 223.00	5 557 769.85	NOK	0.49
NL0010773842	NN GROUP NV	PROPRE	548 286.00	15 765 101.28	EUR	1.39
NL0009739416	POSTNL N.V.	PROPRE	167 160.00	598 432.80	EUR	0.05
NL0006144495	RELX NV	PROPRE	792 221.00	12 156 631.25	EUR	1.07
NL0000303600	ING GROEP NV-CVA	PROPRE	147 907.00	1 572 251.41	EUR	0.14
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	289 206.00	7 240 272.21	EUR	0.64
NL0000009355	UNILEVER CVA	PROPRE	532 140.00	20 968 333.90	EUR	1.85
NL0000009132	AKZO NOBEL NV-CVA	PROPRE	85 265.00	5 107 373.50	EUR	0.45
GB00B03MLX29	ROYAL DUTCH SHELL PLC-A	PROPRE	864 035.00	18 438 506.90	EUR	1.63
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	623 956.00	8 510 759.84	EUR	0.75
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	450 000.00	19 903 500.00	EUR	1.76
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	1 276 397.00	23 587 816.56	EUR	2.08
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	514 148.00	19 912 952.04	EUR	1.76
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	4 477.00	248 652.58	EUR	0.02
FR0000121667	ESSILOR INTERNATIONAL	PROPRE	317 797.00	34 496 864.35	EUR	3.05
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	55 998.00	8 427 699.00	EUR	0.74
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	30 505.00	2 989 490.00	EUR	0.28
FR0000120644	DANONE	PROPRE	506 072.00	31 634 560.72	EUR	2.79
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	568 949.00	40 315 726.14	EUR	3.56
FR0000120404	ACCOR SA	PROPRE	47 049.00	1 752 104.76	EUR	0.15
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	91 000.00	8 988 990.00	EUR	0.79
FI0009000681	NOKIA OYJ	PROPRE	257 823.00	1 340 937.42	EUR	0.12
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	4 363 246.00	42 986 699.59	EUR	3.80
ES0148396007	INDITEX	PROPRE	359 723.00	10 635 210.50	EUR	0.94
ES0143416115	GAMESA CORPORACION TECNOLOGICA SA	PROPRE	1 063 038.00	18 459 654.87	EUR	1.63
ES0118900010	FERROVIAL SA	PROPRE	91 269.00	1 723 615.07	EUR	0.15

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devisé de cotation	% Actif net
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	PROPRE	3 355 938.00	13 000 903.81	EUR	1.15
DE000PAH0038	PORSCHE AUTOMOBIL HOLDING SE	PROPRE	689 890.00	31 245 118.10	EUR	2.76
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	940 691.00	97 173 380.30	EUR	8.58
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	128 322.00	8 507 748.60	EUR	0.75
DE000A1PHFF7	HUGO BOSS AG	PROPRE	67 401.00	3 884 993.64	EUR	0.34
DE000A1ML7J1	VONOVIA SE NAMEN AKT	PROPRE	306 433.00	9 690 943.63	EUR	0.86
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	692 282.00	98 961 711.90	EUR	8.74
DE0007864039	VOLKSWAGEN AG-PFD	PROPRE	26 381.00	2 950 714.85	EUR	0.26
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	574 256.00	53 491 946.40	EUR	4.72
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	434 557.00	30 897 002.70	EUR	2.73
DE0006062144	COVESTRO AG	PROPRE	211 991.00	6 987 223.36	EUR	0.62
DE0006048432	HENKEL KGAA VZ	PROPRE	53 275.00	5 162 347.50	EUR	0.46
DE0005810055	DEUTSCHE BOERSE AG	PROPRE	247 845.00	18 585 896.55	EUR	1.64
DE0005785802	FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO	PROPRE	18 191.00	1 415 987.44	EUR	0.13
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	810 718.00	52 056 202.78	EUR	4.60
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	2 765 448.00	43 624 942.20	EUR	3.85
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	267 811.00	6 539 944.62	EUR	0.58
DE0005190003	BAYERISCHE MOTORENWERKE	PROPRE	37 831.00	3 052 961.70	EUR	0.27
DE0005140008	DEUTSCHE BANK AG-NOM	PROPRE	4 204 724.00	62 860 623.80	EUR	5.55
CH001222171S	ABB N STOCKHOLM	PROPRE	4 728.00	81 120.16	SEK	0.01
CH0012214059	LAFARGE HOLCIM LTD-NOM	PROPRE	24 724.00	1 024 757.41	CHF	0.09
US868612048	SURGUTNEFTGAZ-SP ADR	PROPRE	2 990 802.00	15 301 106.28	USD	1.35
US55515J1025	MINING AND METALLURGICAL COMPANY NORIL SK ADR	PROPRE	2 655 599.00	30 085 369.74	USD	2.66
PTGALOAM0009	GALP ENERGIA SGPS SA-B	PROPRE	601 728.00	6 649 094.40	EUR	0.59
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	204 277.00	7 166 037.16	EUR	0.63
NL0000009827	KONINKLIJKE DSM NV	PROPRE	177 865.00	8 597 104.78	EUR	0.76
ES0173093115	RED ELECTRICA CORPORACION	PROPRE	157 060.00	11 983 678.00	EUR	1.06
ES0139140042	INMOBILIARIA COLONIAL SA	PROPRE	24 518 667.00	15 961 652.22	EUR	1.41
ES0127797019	EDP RENOVAVEIS	PROPRE	333 850.00	2 240 133.50	EUR	0.20
ES0105046009	AENA SA	PROPRE	160 250.00	18 180 362.50	EUR	1.61
ES0105025003	MERLIN PROPERTIES	PROPRE	219 652.00	2 244 843.44	EUR	0.20
DE000TCAG172	TELE COLUMBUS AG	PROPRE	737 573.00	6 638 157.00	EUR	0.59
DE000CLS1001	CELESIO	PROPRE	4 842.00	122 260.50	EUR	0.01
DE000A12B8Z4	TLG IMMOBILIEN REIT	PROPRE	423 274.00	8 105 697.10	EUR	0.72
DE0007664005	VOLKSWAGEN AG	PROPRE	4 401.00	561 347.55	EUR	0.05
DE0006483001	LINDE AG	PROPRE	34 585.00	4 428 609.25	EUR	0.39
DE0005937007	MAN AG	PROPRE	66 824.00	6 356 298.88	EUR	0.56
CH0021783391	PARGESA HOLDING	PROPRE	1 023.00	57 419.24	CHF	0.01
CH0010567961	FLUGHAFEN ZUERICH N	PROPRE	141.00	111 249.48	CHF	0.01
BE0974268972	BPOST SA	PROPRE	453 710.00	11 077 329.65	EUR	0.98
JP3551520004	DENTSU INC	PROPRE	110 100.00	4 856 856.76	JPY	0.43
DE000A12DM80	SCOUT 24 AG	PROPRE	8 646.00	263 703.00	EUR	0.02
Total Action				1 146 588 738.54		101.25
Frais Act. & valeurs ass. NMR ou ass.				1 146 588 738.54		101.25
Frais provisionnés						
FRAIS DE GESTION						
Total FRAIS DE GESTION				-290 984.07	EUR	-0.03
				-290 984.07		-0.03

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Total Frais provisionnés						
Operations a vue						
BANQUE OU ATTENTE						
	Banque USD SGP	PROPRE		-0.02	USD	0.00
	Banque EUR SGP	PROPRE		-2.59	EUR	0.00
				-2.61		0.00
				-2.61		0.00
Total BANQUE OU ATTENTE						
Total Operations a vue						
Sommes a recevoir						
BANQUE OU ATTENTE						
	à recevoir sur swap	PROPRE		19 609 492.55	EUR	1.73
				19 609 492.55		1.73
				19 609 492.55		1.73
Total BANQUE OU ATTENTE						
Total Sommes a recevoir						
Swaps de performance						
SWAP00105135	ELS-LYXOR ETF MSCI W	PROPRE	2 243 852.63	2 672 139.25	EUR	0.24
SWAP00111703	ELS-LYXOR ETF MSCI W	PROPRE	49 464 112.35	58 555 855.13	EUR	5.17
SWAP00116353	SWAP00111703	PROPRE	847 268 217.20	1 003 179 730.97	EUR	88.58
SWAP00116250	LYXOR ETF MSCI WORLD	PROPRE	959 808 350.32	-1 146 588 738.52	EUR	-101.25
SWAP03281512	LYXOR UCITS ETF MSCI	PROPRE	26 284 968.16	32 665 450.56	EUR	2.88
SWAP03281513	LYXOR UCITS ETF MSCI	PROPRE	34 547 200.00	35 672 694.92	EUR	3.15
				-13 842 867.69		-1.22
Total Swaps de performance						
Ventes reglements differes						
BANQUE OU ATTENTE						
	Vte diff titres EUR	PROPRE		2 187 595.39	EUR	0.19
				2 187 595.39		0.19
				2 187 595.39		0.19
Total BANQUE OU ATTENTE						
Total Ventes reglements differes						
Total LYXOR UCITS ETF MSCI WORLD						
				1 132 454 884.17		100.00

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds

France.

Représentant du Fonds suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zürich, a été autorisée par la FINMA en tant que représentant en Suisse du Fonds et assume également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel du Fonds, les KIIDs, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par le Fonds pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zürich, Talacker 50, P. O. Box 5070, 8021 Zürich.

Calcul du Total Expense Ratio

Clôture annuelle du fonds : 31-mars

Commission de gestion de la direction du fonds :

D-USD	0,45%
USD	0,45%
D-EUR	0,45%
Part D-USD MONTHLY HEDGED D-USD	0,45%
Part D-EUR MONTHLY HEDGED D-EUR	0,45%

Part D-USD

Fortune moyenne du fonds pour la période du 01/04/15 au 31/03/16 : 57 582 391,32

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport Annuel 31/03/2015	Rapport Semestriel 30/09/2015	Rapport Annuel 31/03/2016
Commission de gestion de la direction du fonds	424 498,37	111 868,17	201 187,71
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	424 498,37	111 868,17	201 187,71

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/15 au 31/03/16 :

$$(201187.71/57582391.32)*100$$

TER y compris commission de performance

TER **0,35** %

Part USD

Fortune moyenne du fonds pour la période du 01/04/15 au 31/03/16 : 2 807 837,40

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport Annuel 31/03/2015	Rapport Semestriel 30/09/2015	Rapport Annuel 31/03/2016
Commission de gestion de la direction du fonds	11 991,38	5 847,14	9 909,97
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	11 991,38	5 847,14	9 909,97

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/15 au 31/03/16 :

$$(9909.97/2807837.40)*100$$

TER y compris commission de performance

0,35

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00

%

Part D-EUR

Fortune moyenne du fonds pour la période du 01/04/15 au 31/03/16 : 1 079 539 033,53

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport Annuel 31/03/2015	Rapport Semestriel 30/09/2015	Rapport Annuel 31/03/2016
Commission de gestion de la direction du fonds	5 026 486,58	2 276 590,23	3 822 069,09
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	5 026 486,58	2 276 590,23	3 822 069,09

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/15 au 31/03/16 :

$$(3822069.09/1079539033.53)*100$$

TER y compris commission de performance

TER **0,35** %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00

**Part D-USD MONTHLY
HEDGED D-USD**

Fortune moyenne du fonds pour la période du 01/04/15 au 31/03/16 : 42 834 161,76

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport Annuel	Rapport Semestriel	Rapport Annuel
	31/03/2015	30/09/2015	31/03/2016
Commission de gestion de la direction du fonds	167 966,15	107 305,63	156 283,06
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	167 966,15	107 305,63	156 283,06

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/15 au 31/03/16 :
(156283.06/42834161.76)*100

TER y compris commission de performance

TER **0,36** %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00

**Part D-EUR MONTHLY
HEDGED D-EUR**

Fortune moyenne du fonds pour la période du 01/04/15 au 31/03/16 : 39 290 952,12

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport Annuel 31/03/2015	Rapport Semestriel 30/09/2015	Rapport Annuel 31/03/2016
Commission de gestion de la direction du fonds	32 179,44	65 275,51	133 213,21
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	32 179,44	65 275,51	133 213,21

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/15 au 31/03/16 :
(133213.21/39290952.12)*100

TER y compris commission de performance

TER **0,34** %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00

Performance du fonds

Les performances des parts du Fonds calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 31/03/2015 au 31/03/2016	Performance annuelle du 31/03/2014 au 31/03/2015	Performance annuelle du 29/03/2013 au 31/03/2014
LYXOR UCITS ETF MSCI WORLD			
Part D-EUR	-8.93%	+35.98%	+8.67%
Part D-USD	-3.38%	+5.95%	+16.64%
Part USD	-3.38%	+5.94%	+16.58%
Part Monthly Hedged D-EUR (*)	-5.07%	+13.21%	+0.37%
Part Monthly Hedged D-USD (*)	-4.55%	+13.52%	+0.52%
MSCI WORLD™ (USD)			
Part D-EUR	-3.45%	+6.03%	+19.07%
Part D-USD	-3.45%	+6.03%	+19.07%
Part USD	-3.45%	+6.03%	+19.07%
Part Monthly Hedged D-EUR (*)	-3.45%	+6.03%	+19.07%
Part Monthly Hedged D-USD (*)	-3.45%	+6.03%	+19.07%

(*) parts créées le 15/01/2014

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du fonds.